



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-056

PUBLIÉ LE 7 MARS 2022

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie / Pôle accueil courrier

74-2022-03-04-00002 - Arrêté n°SGCD-SLI-PAC-2022-005 portant subdélégation de signature à la directrice du SGCD de la Haute-Savoie à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, coordonnatrice départementale CHORUS (3 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-03-04-00002

Arrêté n°SGCD-SLI-PAC-2022-005 portant
subdélégation de signature à la directrice du
SGCD de la Haute-Savoie à Mme Marie-Ange
DEPOLLIER, coordonnatrice départementale
CHORUS



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Annecy, le **04 MARS 2022**

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-005

portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, coordonnatrice départementale Chorus

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-060 du 23 novembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés ci-dessous, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Ange DEPOLLIER en tant que coordonnatrice départementale Chorus pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques Auvergne Rhône-Alpes :

Programme	Intitulé du programme
124	conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
134	développement des entreprises et régulations
135	urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
148	fonction publique
155	conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
161	sécurité civile
176	police nationale
181	prévention des risques
203	infrastructures et services de transports
206	sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
207	sécurité et éducation routières
215	conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
216	conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
217	conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
348	rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants
349	fonds pour la transformation de l'action publique
354	administration territoriale de l'État
362	écologie
363	compétitivité
364	cohésion
723	opérations immobilières et entretien des bâtiments.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange DEPOLLIER, délégation de signature est donnée à Mme Catherine MERMILLOD, coordonnatrice départementale Chorus adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Marie-Ange DEPOLLIER et de Mme Catherine MERMILLOD, délégation de signature est donnée à Mme Christine DUFFAUD.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun départemental,



Nathalie BRAT